» En faisant le contraire, nous nous serions rendus nos yeux, *coupables... d'imprudence! Coupables... méconnaissance* dans la gestion des biens des pauvres! etc. Et peut-être *responsables*... devant tout le monde!!

» Ceci dit, nous laissons au public roubaisien le soin de juger.

» Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, avec *nos remerciements anticipés, nos bien sincères* salutations. » G. BIGET, DELEPORTE BAYART. »

Monsieur le Rédacteur,
du *Journal de Roubaix*,

» Depuis l'acquittement de mon mari et particulièrement depuis quelques jours, la presse locale toute entière fait scandale du verdict rendu par le jury, et même, à ce sujet, une campagne inqualifiable, se mettant au service de certains administrateurs, pour tenir le public en éveil.

» Il est regrettable que, dès le début, la même presse, au lieu de ne reproduire que certaines parties des débats, n'ait point relaté, *in extenso*, tous les incidents de l'audience, avec les mêmes détails qu'elle se plaît à donner, aujourd'hui, à des accusations absolument fausses et fantaisistes.

» Je ne m'étendrai point sur certains faits, avancés comme vrais par ces mêmes accusateurs, qui en connaissent pourtant la fausseté, et cela avec un semblant d'exactitude et une mise en scène évidemment destinée à surprendre la bonne foi du public, et sans production d'aucune preuve.

» Une action civile doit être intentée qui permettra de révéler toutes les manœuvres irrégulières, tous les procédés employés à diverses époques, par ceux qui se font les accusateurs de mon mari.

» L'opinion de bien des gens est qu'il y a, dans cette affaire, tout autre chose que la sauvegarde des intérêts hospitaliers, et qu'on pourrait comparer les meneurs de cette affaire aux personnages de la fable, s'unissant tous pour rejeter sur un seul leur part de responsabilité.

» Quoi qu'il en soit, je ne puis passer sous silence la contradiction absolue qui existe entre la relation exacte que vous avez donnée du désistement de la partie civile, et la version nouvelle et absolument fausse aujourd'hui donnée par l'un des administrateurs.

» Toute cette histoire d'une certitude d'acquittement, attribuée à Me Dubron, conseil de la partie civile, n'a été inventée que dans le but d'accréditer, auprès du public, une nouvelle et odieuse calomnie : l'intervention d'une agence d'acquittement.

» Voici les faits tels qu'ils se sont passés, et qu'ils m'ont été rapportés par le défenseur de mon mari : au début de l'audience, Me Dubron, après un assez long entretien avec lui au sujet de l'autorisation de plaider qui faisait défaut à l'administration, sortit accompagné de Me Pareuty, de ses secrétaires et de M. Briet seul. A son retour Me Dubron annonça au jury que les hospices n'étant pas autorisés à plaider, par suite d'un oubli de la Commission, se désistaient de leur action civile, pour éviter le paiement des frais du procès, *au cas d'un acquittement qu'il n'espérait pas et ne pouvait souhaiter.*

» Il n'était nullement question, on le voit, d'une certitude d'acquittement, bien au contraire. Que ce désistement inattendu de la partie civile ait pu produire sur le jury un effet favorable à la cause de mon mari, cela est chose possible; mais l'administration ne peut s'en prendre qu'à elle-même d'avoir négligé de remplir toutes les formalités légales avant de se présenter devant la justice. En tous cas, le temps ne lui en avait pas manqué.

» Que vient donc faire cette histoire d'agence d'acquittement et n'est-elle point un nouveau moyen de chercher à se dérober à de graves responsabilités?

» Je sais être que l'officine louche dont il s'agit n'existe et ne saurait exister que dans l'imagination désordonnée de ceux qui ont besoin de son existence supposée pour se couvrir vis-à-vis de l'opinion publique.

» Je ne ferai à aucun des magistrats, à aucun des jurés (et notamment à MM. Heindrickx, Dhallum et Prouvost de Roubaix), qui ont eu à examiner l'affaire en question, l'injure de croire qu'ils auraient reçu la visite de semblables agents et cédé à leur action.

» Les seuls renseignements fournis l'ont été par M. le commissaire central de Roubaix que personne ne soupçonnera, je l'espère, d'être en rapport avec l'agence supposée.

» Je donne un démenti formel à cette nouvelle allégation et puisque, d'après leur enquête, certains administrateurs prétendent connaître les agissements de cette agence, ils doivent aussi en connaître le siège et les agents.

» Je les mets au défi de fournir aucun renseignement exact et précis, à ce sujet.

» Le public se demandera plutôt, en lisant les détails fournis sur la manière dont procéderait cette officine, s'il ne s'agit pas d'une affaire nouvelle à lancer et si ceux qui ont donné ces renseignements n'ont pas voulu en faire une annonce-réclame en faveur d'une agence qu'ils seraient peut-être disposés à faire fonctionner eux-mêmes.

» Je vous prie, et au besoin vous requiers, d'insérer ma réponse dans votre plus prochain numéro, et en tête de votre chronique locale, à l'endroit où vous avez publié les attaques qui en sont la cause.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations. » Femme J. VINCRE.

» Roubaix, 11 janvier 1898 ».

⁂

Nous aurons à revenir sur cette affaire si lamentable.

Aujourd'hui, nous ferons seulement remarquer que le *Journal de Roubaix* a donné un compte-rendu aussi complet que possible, et, croyons-nous, très exact du procès-Vincre; de même qu'il a reproduit impartialement les déclarations des administrateurs de l'Hospice.

Mme Vincre aurait bien fait de ne pas intervenir dans ce débat. Qu'elle ne soit pas satisfaite de constater que M. Vincre a plutôt ce qu'on appelle une mauvaise presse, nous le comprenons; mais, franchement, ce n'est pas aux journaux qu'elle devrait s'en prendre de tout ce tapage...

La presse, dans une affaire comme celle-ci, ne peut qu'enregistrer les faits, si tristes soient-ils.

C'est seulement quand nous aurons les résultats de la nouvelle enquête qui se poursuit que nous pourrons porter un jugement définitif sur tout ceci.

Une manœuvre « bourgeoise ». — Nous avons reproduit, dans un de nos derniers numéros, le texte d'une affiche apposée vendredi sur les murs de la ville.

Un adjoint collectiviste y était mis en demeure de s'expliquer sur certains faits.

Le factum portait cette signature bizarre : *Un témoin qui se trouvait chez Dujardin.*

Le lendemain, l'*Egalité* avançait que l'affiche en question émanait d'adversaires *bourgeois* de la municipalité roubaisienne.

Le journal révolutionnaire prend trop facilement ses désirs pour des réalités.

Nous sommes en mesure d'affirmer que « *Le — témoin — qui — se — trouvait — chez — Dujardin* — » n'est autre qu'un *conseiller municipal collectiviste* de Roubaix.

La chose est piquante et nous comprenons très bien pourquoi les socialistes de la mairie font imprimer dans l'*Egalité* que l'affiche est une « manœuvre bourgeoise. »

Il ne faut pas que les bons électeurs puissent s'imaginer que tout ne va pas pour le mieux dans le monde collectiviste.

En réponse à un article paru hier dans l'*Egalité*, et dans lequel étaient pris à partie les *Chevaliers de la Croix*, M. Jules Comerre, président, a adressé, au nom de ces derniers, à l'*Egalité* une lettre, qu'on nous prie de reproduire :

« Roubaix, le 11 janvier 1898.

» Monsieur le Rédacteur en chef
de l'*Egalité*,

» Il est paru, ce matin, dans votre journal, un article contenant un renseignement faux au sujet des *Chevaliers de la Croix*.

» On y dit que les *Chevaliers* sont payés à raison de cent sous par jour pour la vente du *Pèlerin*. C'est une erreur que je tiens à rectifier.

» Les *Chevaliers de la Croix* ne reçoivent absolument rien pour le temps qu'ils passent à vendre le *Pèlerin*.

» Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette rectification dans votre prochain numéro, à la même place et avec les mêmes caractères qui ont servi aujourd'hui.

» Au nom des *Chevaliers de la Croix*,

» Le président : JULES COMERRE,
» 14, rue Richelieu ».

Le bulletin de statistique sanitaire pour le mois de décembre 1897. — Naissances, 329, dont 297 légitimes et 32 illégitimes. — Décès, 278 (mort-nés non compris) mort-nés, 11, dont 8 légitimes et 3 illégitimes. — Mariages, 107. Divorces, 2.

Les causes des décès se répartissent comme suit : fièvre typhoïde ou muqueuse, 3; rougeole, 51; diphtérie, 3; phtisie pulmonaire, 29; méningite tuberculeuse, 3; autres tuberculoses, 4; cancers et autres tumeurs, 8; méningite simple, 4; congestion, 5; paralysie, 2; ramollissement cérébral, 4; maladies organiques du cœur, 12, bronchite aiguë, 17; bronchite chronique, 17; pneumonie, 17; diarrhée, 32; fièvre et péritonite puerpérales, 2; débilité congénitale, 11; sénilité, 14; suicides, 2; autre mort violente, 1; autres causes de mort, 36; cause restée inconnue, 1.

Le comité Justice Egalité. — Le comité « Justice-Egalité » se réunira ce soir, à huit heures et demie, au local habituel.

Un vol audacieux rue Labruyère. — Mardi, vers *cinq heures du soir*, un vol audacieux a été commis dans une épicerie tenue par M. Avit Lombart, au numéro 21 de la rue Labruyère. Plusieurs pièces de beurre, des œufs et trois jambons, le tout estimé 25 francs, ont été enlevés sur le comptoir du magasin sans que le beau-père malade, qui se trouvait dans la place attenante, ait rien vu. Une plainte a été déposée au commissariat de police de la rue Saint-Joseph.

Un vol rue de Mouvaux. — Une ménagère, Adèle Duquermon, femme Depupe, âgée de 51 ans, et demeurant rue de l'Alouette, est inculpée de vol d'un cabas et d'un porte-monnaie contenant une somme de 8 fr. 55, au préjudice de Mlle Bertrand, rue de Mouvaux. Elle a été, mardi après-midi, l'objet d'un procès verbal de la part de M. Villon, commissaire de police.

Une saisie au Minck. — Mardi matin, M. Arthur Vesplomb, sous-inspecteur des denrées alimentaires, a saisi, au Minck, 300 kilogrammes de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du mardi 11 janvier : hommes et femmes, 700; enfants, 530. Refuge, 29 lits occupés.

La charrette à chiens. — Un chien a été mis en fourrière dans la journée de lundi, et un propriétaire a été l'objet d'un *procès-verbal*, pour avoir laissé divaguer son chien sur la voie publique.

Croix. — *Un don à l'hospice.* — Une cuisinière de grand prix a été offerte à l'hospice par une famille généreuse. Une lettre de remerciements a été adressée à celle-ci par M. le Maire, président de la commission.

— La mystérieuse affaire dont nous avons dernièrement parlé est éclaircie. Lorsque, il y a quelques années, la famille B.... voulut faire exhumer les restes de M. B.... le fossoyeur Dupont, aujourd'hui décédé, se contenta, pour abréger son travail, de mettre le couvercle du cercueil dans la nouvelle fosse, comme il l'a lui-même déclaré à sa famille à ce moment-là.

A la même date, sur les restes de M. B.... on plaça le corps d'une femme, de sorte que la même fosse reçut deux cadavres. Les deux familles sont en pourparlers pour réparer la négligence du fossoyeur.

— *Aux Anciens soldats de 1870-71.* — Tous les anciens soldats de 1870-71 des communes de Croix, Flers et Wasquehal, sont instamment invités à assister à une réunion qui aura lieu dimanche prochain, 16 courant :

A Croix, chez M. Alexandre Laurent, maréchal, angle des rues de Lille et de Wasquehal, à onze heures et demie du matin.

A Flers, chez M. Méphon, au Breucq, à quatre heures du soir.

A Wasquehal, chez M. Lejeune, café du Beau Passage, à six heures du soir. Une communication très importante leur sera faite.

Wasquehal. — *Les listes électorales.* — On nous prie d'insérer l'avis suivant : Le maire de la commune de Wasquehal engage vivement les électeurs à s'assurer de leur inscription sur les listes électorales de 1898. Les nouveaux électeurs arrivés dans la commune sont surtout visés par cet avis.

— *Convocation.* — Les membres de la société chorale « Les Amis-Réunis » de Wasquehal sont instamment priés d'assister à la répétition générale et obligatoire qui aura lieu mercredi sur à huit heures et demie très précises. On compte sur l'exactitude de tous les sociétaires.

Lannoy. — *Deux chevaux qui s'emballent.* — Mardi matin, un domestique de ferme, Pierre Vandemeulebouck, revenait de Roubaix conduisant un attelage chargé de drèche. En face du « Pavé de Lys », les chevaux effrayés par le bruit d'un tramway électrique dont le conducteur cornait à quelques mètres de la, s'emballèrent, et, dans une course folle, s'engagèrent dans la petite ruelle dite : « Sentier de Lannoy ». L'essieu du véhicule se trouvant trop large pour passer sous le pont qui sépare dans cette ruelle le territoire de Lannoy du celui de Lys, le timon se brisa, mais bientôt les chevaux furent arrêtés par des ouvriers de la maison Peutlet. Il n'y a eu aucun accident de personne.

Lys. — *La commission de revision* de la liste électorale s'est réunie mardi soir à la mairie. Les intéressés pourront prendre connaissance du travail opéré par cette commission.

Annappes. — *Tableau des chemins de la commune.* — 1° *Chemin de grande communication n° 6 de Lille à* Lannoy et à Néchin, section comprise sur le territoire, 4507 mètres; 2 Chemins d'intérêt commun : n° 94 de Sechin à la Maisoncelle, 218 mètres; n° 146 de Lille à Sainghin-en-Mélantois, 209 mètres; 3° Chemins vicinaux ordinaires : n° 1, chemin de l'Eglise, longueur totale 3330 mètres; n° 2, d'Ascq à Lille, 2715 mètres; n° 3, chemin de la ferme de Marchenelle, toute la partie construite, 994 mètres; n° 4, chemin de l'ouilleul, id., 191 mètres; n° 6, chemin du Marais, tout le chemin, 2375 mètres; n° 9, chemin d'Audenaerde, toute la partie construite, 594 mètres.

Les intéressés ont un délai de dix jours pour présenter leurs observations sur l'état de viabilité de ces chemins.

Communications

« CONCORDIA-HARMONIE ». — La commission administrative a l'honneur d'informer les musiciens que les répétitions recommenceront régulièrement à partir d'aujourd'hui, mercredi, à neuf heures très précises; elle compte sur la présence de tous, pour répéter les morceaux qui seront exécutés dimanche prochain au concert du « Club des Intimes ».

SOCIÉTÉ CHORALE « L'AVENIR ». — La Commission administrative de la société chorale l' « Avenir » rappelle aux sociétaires la répétition de mercredi 12 courant, à neuf heures, leur présence est indispensable pour l'organisation du concert du 26 courant, à la Mairie, qui sera donné exclusivement par la société. La commission compte absolument sur l'exactitude des sociétaires.

L'HIVER, L'ÉTÉ

En toute saison, les gourmets ne **mangent que le beurre d'Oostcamp**, le plus fin, le meilleur de tous les beurres.

Le kilog..... **3,40**

Dépôt central : **Rue du Bois, 13.** *Dépôts et succursales* ; voir la liste aux annonces. 23610

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

SIÈGE : **CAFÉ PANDORE, rue Pauvrée, 28**

CONVOCATIONS :

1re Section-Est. — BUREAU DE L'HÔTEL-DE-VILLE. — Mercredi 12 courant, à 8 heures 1/2 du soir, estaminet A. Piérlers, angle de la Grande-Rue et de la Place de la Liberté, réunion du 3e groupe.

LA PUBLICITÉ

Sans la publicité, pas de succès possible en affaires; la capacité de direction, la solidité du jugement, l'intelligence ne remplacent pas la publicité. 1

WATTRELOS

VENTE DE L'ANCIEN HOPITAL, RUE PIERRE-CATTEAU. — Mardi après-midi à quatre heures, à la mairie, a eu lieu la vente de l'ancien hôpital de la rue Pierre Catteau. La vente a été faite par le ministère de Me Vahé, notaire. Elle était présidée par M. Henri Pollet, maire, assisté de MM. Henri Briffaut et Jules Destailleur, conseillers municipaux.

Les trois lots, composant la propriété à vendre, ont d'abord été mis à prix séparément, sur la base de 6000 francs chacun, et ont été adjugés — provisoirement — *moyennant la mise à prix, et sans surenchère*, à MM. Deldatte-Duthoit, pour le premier lot, Floris Duquesnoy, pour le deuxième, et à la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour la troisième. La Compagnie du Nord était représentée par M. Buquet, chef du bureau des expropriations. Le premier lot se composait de 659 mètres 10 décimètres carrés, le deuxième, de 438 mètres, 22 décimètres, le troisième, de 654 mètres, 90 décimètres: tous trois comprenaient des bâtiments et du terrain nu.

Les trois lots ont été alors réunis et mis aux enchères sur une mise à prix de 18,000 fr.

Deux enchérisseurs, M. *Floris Duquesnoy* et M. *Buquet*, — celui-ci pour la Compagnie du chemin de fer du Nord — ont monté successivement de cinquante, cent et deux cents francs, jusqu'à quarante mille francs, somme à laquelle l'ancien hôpital a été adjugé à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Cette vente n'est encore que provisoire, car elle doit être ratifiée par le Conseil municipal et par M. le Préfet du Nord. Ces sanctions sont indispensables à la validité de la vente, qui sans elles n'auraient aucun effet.

UN CHAT ENRAGÉ, — UN HOMME MORDU AU PETIT TOURNAI. — Depuis trois ou quatre jours, un cordonnier du Petit-Tournai, Adolphe Vandewoestyne, avait remarqué que son chat, très câlin et très caressant d'habitude, paraissait fuir les personnes de la maison, l'ont sournois, les reins comme à-demi paralysés, refusant la nourriture, se cachant dans les coins sombres de la maison.

Les manières de l'animal parurent louches à Vandewoestyne, qui, lundi soir, se mit en devoir de le poursuivre pour le mettre pendant quelques jours en observation dans une caisse garnie d'un grillage. En le saisissant, il ne put malheureusement pas éviter une morsure, et Auguste, — tel était le nom du félin — lui mordit le bout de l'index de la main droite, avec une telle force que le doigt fut traversé de part en part.

Le chat fut abattu, et on le fit visiter par M. Lamané, vétérinaire à Roubaix, qui le déclara atteint de la rage.

Vandewoestyne, muni de la tête du chat, se dispose à commencer dès ce matin, mercredi, le traitement régénérateur de quinze jours à l'Institut Pasteur. Il emmène avec lui sa petite fille, âgée de seize mois, qui a été griffée par l'animal. Vandewoestyne possédait le chat depuis trois ans environ; il l'avait eu chez lui tout jeune.

Musique les « Enfants de la Lyre. » — M. Guillaume, directeur, informe Messieurs les musiciens que les répétitions générales recommenceront le vendredi 14 janvier à neuf heures du soir; il les prie en conséquence de vouloir bien s'y trouver afin de faciliter la distribution des nouveaux morceaux qui seront mis à l'étude vendredi prochain.

M. Guillaume informe également Messieurs les musiciens et les élèves qui fréquentent le cours supérieur, que ce cours recommencera incessamment.

LES COURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES
A ROUBAIX

La mortalité infantile, ses causes. — M. le docteur Lemière, professeur d'hygiène, a donné, mardi soir, sa première conférence. Devant un nombreux auditoire, il s'est attaché à rechercher les causes de la mortalité si fréquente chez les enfants.

La dépopulation fait courir à la France les plus grands dangers. Tandis que le coefficient de natalité se maintient invariablement à 38 pour 1000 en Allemagne, il baisse chaque jour en France où il ne dépasse plus 22.

L'Allemagne a chaque jour 1600 naissances de plus

St RAPHAËL QUINQUINA

Un verre avant ou après le repas, c'est un brevet de longue vie.

que la France et chaque année elle enregistre moitié plus de naissances que la France, ce qui, dans vingt ans, lui donnera fatalement chaque année, le double de conscrits.

Tandis que, en 1872, la différence de population entre la France et l'Allemagne n'était que de 4 millions, elle est aujourd'hui de plus de 14 millions.

Cette diminution de la natalité est due à la diminution du sentiment religieux et à une ambition toujours croissante dans un pays où tout le monde croit pouvoir prétendre à tout. Le remède n'est pas du domaine de la médecine.

Mais si la France se dépeuple, cela tient à ce que, chaque année, il n'y a qu'un faible excédent des naissances sur les décès, parfois même un excédent des décès sur les naissances.

Si le médecin ne peut pas élever le taux de la natalité, il peut abaisser le taux de la mortalité.

Le taux de mortalité générale est, en France, de 22 pour 1000, alors que, en Angleterre, il n'est que de 19. Si l'on arrivait à ramener la mortalité française au taux de l'Angleterre, nous conserverions, chaque année 100,000 vivants de plus.

Mais ce qui est surtout exagéré, c'est le taux de la mortalité infantile, c'est-à-dire de la mortalité des enfants au dessous de un an.

La mortalité infantile est surtout élevée dans les grandes villes et surtout dans les quartiers les plus pauvres.

A Roubaix, la mortalité générale est d'environ 25 pour 1000 et la mortalité infantile atteint 264 pour 1000. C'est donc la misère dans les villes industrielles qui est un des principaux facteurs de mortalité infantile. La mère, obligée de reprendre son travail, ne peut pas nourrir son enfant et est obligée de le confier à une gardeuse qui, par suite de son ignorance et des préjugés, commet des fautes grossières contre l'hygiène et surtout contre l'hygiène alimentaire.

Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir que sur cent enfants qui meurent avant l'âge de un an, il y en a cinquante en moyenne qui succombent à la gastro-entérite.

En somme, les deux grands facteurs de la mortalité infantile sont donc l'absentéisme maternel et l'ignorance qui fait commettre des fautes contre l'hygiène et qui, par suite des écarts de régime, amène presque fatalement la gastro-entérite ou le choléra infantile.

Les auditeurs de M. le docteur Lemière l'ont remercié de sa conférence d'un intérêt si pratique par leur attention soutenue et par leurs applaudissements.

A TOURCOING

La lutte pour la vie dans le règne végétal. — Le distingué professeur de biologie, M. l'abbé Boulay, a traité, mardi soir, une question quelque peu abstraite, mais qu'il a hablement vulgarisée.

Le conférencier expose tout d'abord les thèses soutenues par les naturalistes célèbres; il s'étend tout particulièrement sur la théorie de Darwin, théorie qui fut accueillie en France avec beaucoup de réserve.

Il discute ensuite l'idée de la variabilité des espèces et étudie la loi de croissance, si mystérieuse aux yeux des savants et des ignorants.

Puis le conférencier aborde le sujet même de sa conférence : la lutte pour la vie dans le règne végétal.

Cette idée de lutte pour la vie exige l'existence d'un être parfaitement organisé et séparé de ses semblables. Il faut distinguer aussi, l'association pour la vie. Un arbre *prodiguant des ramifications* explique ce dernier phénomène.

Dans certaines espèces, comme par exemple dans les bruyères, on remarque la lutte pour la vie compliquée avec l'association pour la vie.

M. l'abbé Boulay donne d'intéressants détails sur différentes plantes.

Enfin, il explique et apprécie le système du transformisme, tel que le comprennent certains philosophes, entre autres Herbert Spencer.

De nombreux applaudissements ont accueilli cette instructive conférence.

Revision des listes électorales. — *Avis aux électeurs.* — Depuis le 1er janvier a commencé la période de revision des listes électorales.

Du 1er au 10 janvier, le Maire doit, dans chaque commune, inscrire d'office tous les citoyens qui ont acquis ou qui acquerront les conditions d'âge et d'habitation avant le 1er avril, et ceux qui auraient été précédemment omis.

Le tableau contenant les additions et les retranchements doit être déposé au secrétariat de la mairie, au plus tard le 15 janvier.

Tout requérant peut consulter ce tableau.

Du 15 janvier au 4 février inclusivement, les citoyens peuvent former des demandes en inscription ou en radiation.

Passé ce délai, on ne peut requérir son inscription que l'année suivante.

Nous engageons donc les citoyens à vérifier avant le 15 janvier s'ils sont bien inscrits sur la liste électorale de leur commune afin de pouvoir réclamer en temps utile, dans le cas où ils auraient été omis.

L'« Union Sociale et Patriotique » invite ses amis à faire connaître au siège de l'association, café Pandore, rue Pauvrée, les noms des personnes de leur connaissance en droit de se faire inscrire sur les listes électorales et qui ont jusqu'ici négligé cette formalité.

L'« Union Sociale et Patriotique » les fera inscrire sur les listes électorales avec leur assentiment.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Les fourneaux économiques. — Les trois fourneaux de la Croix-Rouge, du Blanc-Seau et de l'Hospice, rue du Conditionnement, dont l'ouverture avait été annoncée pour mardi, 11 janvier, ont, en effet, commencé à fonctionner: c'est le dernier qui a reçu le plus grand nombre de visiteurs; mais il pourrait bien, dès aujourd'hui, dire distancé par celui de la Croix-Rouge, car, pendant toute la journée, quantité de cartes d'admission ont été demandées par les habitants de ce quartier.

Jusqu'à ce jour, il a été distribué environ cinq cents cartes; chaque carte peut, en moyenne, représenter quatre à cinq personnes; c'est donc environ deux mille personnes qui peuvent, dès à présent, profiter de l'ordinaire des fourneaux économiques.

Les élections des prud'hommes ouvriers. — *L'Avenir* publie la lettre suivante :

« Tourcoing, le 10 janvier 1898.

« Je remercie tous les électeurs de la quatrième catégorie indistinctement qui se sont rendus au scrutin dimanche 9 janvier, et principalement ceux qui m'ont témoigné leur confiance en dépit des machinations de toutes sortes.

« Dans votre bon sens et votre intelligence, vous avez compris que vous devez soutenir ma candidature, gênante pour mes adversaires.

« Je m'efforcerai de remplir à votre satisfaction le mandat que je détiens de votre confiance; mon passé, au reste, vous est un sûr garant.

« Victor LIETAR, conseiller prud'homme, 4e catégorie. »

Nécrologie. — Nous apprenons la mort, à Paris, de M. André Meurillon-Ghestem, fils de M. Meurillon, ancien banquier, qui avait quitté Tourcoing depuis la guerre de 1870.

Il avait été pendant une dizaine d'années capitaine de la musique municipale.

L'inhumation aura lieu aujourd'hui dans le caveau de la famille; le corps arrivera le matin à la gare.

Les anciens musiciens sont priés de se joindre à la musique municipale qui doit assister aux funérailles.

Rendez-vous à la gare, à neuf heures trois quarts.

Un service sera célébré à dix heures à Saint-Christophe.

Fin de la grève des tisserands. — Les vingt-quatre tisserands de la fabrique de tapis de MM. Lorthiois frères ont repris le travail mardi matin, comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro : le rabais de 0.02 centimes au mètre ne s'étend pas à tous les articles, mais seulement à quatorze métiers.

Mais il est à remarquer que les tissus provenant de ces métiers étaient payés 0.05 cent. en plus au mètre : ce n'est donc qu'une diminution de moitié sur la différence entre le tarif ordinaire et le tarif de faveur.

Les petits voleurs à l'étalage. — En allant prendre son service, mardi, à deux heures de l'après-midi, l'agent de police Quivron rencontra, rue de Lille, deux gamins tenant à la main chacun deux paires de chaussures d'enfants; ils n'eurent pas le temps de s'enfuir et ils furent conduits au poste où ils avouèrent aussitôt qu'ils avaient volé les quatre paires de chaussures à l'étalage extérieur de M. Debrabant, rue Carnot.

Ces deux jeunes voleurs se nommaient Rémy Mulier, âgé de dix ans et demi, demeurant rue Desaix, et Gustave Vermerch, neuf ans, rue de La Latte.

Une incorrigible. — Il y a deux mois à peine, Delphine Allard, âgée de 22 ans, couturière, était condamnée en correctionnelle pour ivresse en récidive; mardi, à onze heures du matin, on la trouvait rue du Hêze dans un tel état qu'on dut la porter jusqu'au poste.

Bondues. — *Un homme grièvement mordu par un chien.* — Lundi vers dix heures et demie du soir un jeune homme de vingt-deux ans, Henri Dubois, ouvrier agricole au service de M. François Couvreur, s'introduisait par une porte de derrière dans la ferme de M. Fermeaux, cultivateur au chemin des Cordonniers. Mlle Fermeaux ayant entendu du bruit, appela, deux fois de suite. Ne recevant pas de réponse, elle alla réveiller son père qui lui dit de détacher le chien. Aussitôt libre la bête se lançait sur Dubois et le mordait profondément au bras et à la cuisse. Aux cris poussés par Dubois, M. Fermeaux se leva aussitôt et put le dégager.

Le blessé se rendit chez M. le docteur Durassel qui lui donna les soins que nécessitait son état.

Au garde-champêtre qui l'interrogeait le lendemain matin sur le motif de son entrée à la ferme Fermeaux, il répondit qu'il était ivre et qu'il avait agi inconsciemment.

Néanmoins Dubois sera poursuivi pour violation de domicile.

Linselles. — *Un enfant de six ans disparu, puis retrouvé le soir à Menin.* — Lundi matin, le petit Etienne Debay, âgé de six ans, dont les parents habitent rue du Cailloi, était parti à l'école maternelle, rue de Bois-Bocque. Ne le voyant pas rentrer à midi, la mère inquiète, se rendit à l'école, mais on n'avait pas vu l'enfant. En retournant chez elle, la mère s'informa dans le quartier, mais inutilement. Les parents affolés firent la déclaration à la mairie, qui en avertit aussitôt les communes voisines.

Le soir vers six heures, M. Alois D'Hont, marchand à Menin, rencontrait sur sa route un jeune enfant qui pleurait. Il l'interrogea, et ne pouvant avoir de réponse, M. D'Hont le conduisit à la gendarmerie de Menin. Là, on put savoir du petit Debay qu'il était de Linselles. On hébergea l'enfant et le lendemain matin il fut remis aux gendarmes d'Halluin, qui le conduisirent chez ses parents.

Le pauvre petit s'était égaré en allant chercher un camarade à la Vignette.

LILLE

Les adieux du général de Courson. — M. le général de Courson a fait mardi ses adieux au 43e régiment d'infanterie. A deux heures il a passé tout le régiment en revue dans la cour de la citadelle. Très ému, il a dit les regrets qu'il éprouvait à quitter son cher régiment. Mais il est heureux, a-t-il ajouté, de pouvoir en confier le drapeau aux mains de M. le colonel Guelle, dont il a pu apprécier le mérite et la vaillance. Il est en bonne garde.

M. le colonel Guelle a répondu en quelques mots, il a dit à son tour les regrets du régiment de voir s'éloigner son chef aimé et il a exprimé l'espoir que les soldats lui obéiraient comme ils obéissaient au colonel Courson.

Ces paroles vibrantes du général et du colonel ont été au cœur des officiers et des soldats.

Après la revue, le drapeau du 43e, celui du 233e de réserve et du 1er territorial d'infanterie ont été conduits solennellement, musique en tête et escortés d'une garde d'honneur, au domicile du nouveau colonel, rue Saint-André.

Le doyen de la Faculté des sciences lauréat à l'Académie des sciences de Paris. — M. Gosselet, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de l'Etat à Lille, figure parmi les lauréats récompensés par l'Académie des sciences au cours de la séance publique annuelle. M. Gosselet a reçu le prix Petit Ormoy (sciences naturelles).

L'arrestation d'un évadé d'une colonie pénitentiaire. — Lundi, la police de Lille a arrêté en flagrant délit de mendicité un colporteur, Henri Rogiers, âgé de 30 ans. Cet homme, qui s'était évadé de la colonie de Merxplas (Belgique), avait déjà subi plusieurs condamnations en France et un arrêté d'expulsion avait été délivré contre lui. Rogiers a été écroué à la maison d'arrêt.

Deux wagons en feu. — Mardi après-midi, on ne sait trop comment, le feu s'est déclaré dans deux wagons chargés d'étoupes en stationnant à la gare Saint-Sauveur. Dès que l'alarme fut donnée, les employés s'empressèrent d'éloigner les wagons qui étaient menacés par les deux voitures en flammes. La pompe à vapeur et tout le matériel de la caserne de la rue Malus furent promptement amenés sur les lieux; les deux wagons qui flambaient furent inondés et tout danger fut rapidement conjuré. Les dégâts ne sont pas encore estimés.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 11 janvier 1898.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — JEUNE VOLEUR. — Chez Mme Meurisse, rue des Coutons, à Tourcoing, habite, au premier étage, une malheureuse femme, mère de deux enfants, Mme Clarisse, soigneuse. Dans le courant de la semaine dernière, le fils de Mme Meurisse, Paul Meurisse, âgé de 18 ans, tireur de cordes, entra dans sa chambre pendant son absence, fracture la porte de l'armoire, et y déroba une somme de quatre francs qui y était déposée; avec cet argent il fit la noce. Ce jeune garçon, qui a déjà comparu devant le Tribunal pour fraude alors qu'il n'avait pas encore 16 ans, s'entend infliger deux mois de prison, sans sursis.

UNE IDÉE ORIGINALE D'IVROGNE, c'est bien celle d'Auguste Vanmansart, un tisserand de 49 ans, demeurant rue du Tilleul, à Roubaix. Le 9 janvier, vers deux heures du matin, à quelques pas de chez lui, il rencontra l'agent Averback : aussitôt, il se dirigea vers lui, alluma une allumette, disant : « Je vais te brûler la cervelle! »

L'agent voulut l'envoyer cuver son vin chez lui, mais Vanmansart répéta : « Viens! que je te brûle la cervelle avec mon allumette! » et il eut le tort d'ajouter : « fainéant! »

Arrêté, l'ivrogne promit à l'agent de le tuer à sa sortie de prison.

Coût : quinze jours de prison et cinq francs d'amende à Auguste Vanmansart.

CE QUI REGARDE LA POLICE. — L'agent Wante venait, samedi dernier, constater un bris de clôture, qui avait été commis rue de la Redoute, à Roubaix. « Tu n'as pas besoin de l'en occuper, ça ne te regarde pas, » lui dit Emile Poulain, 36 ans, journalier, et il ajouta une série d'épithètes malsonnantes : « vaurien, fainéant, cochon, manœuvre de maçon (?), etc., etc.

L'agent, pour lui prouver que ça, au moins, le regardait, coffra notre homme à qui, pour le confirmer dans cette opération, le Tribunal inflige à son tour un mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Edonard Ghysbreck est expulsé: il nie le fait, mais l'arrêté d'expulsion se trouve dans le dossier, il n'y a rien à dire; cet individu est en outre en état de vagabondage; il est condamné à 3 mois de prison. A noter ce fait que sur lui on a trouvé un livret d'ouvrier au nom d'un Peerebom...

— Bernard Teirlinck a également prétendu que ce n'était pas lui qui était expulsé, mais son frère: on a fait des recherches, on a même été jusqu'à vérifier son identité par les fichés anthropométriques; c'est bien lui et maintenant il l'avoue. Trois mois de prison.

— Jean Bombeeck, mendicité, 6 jours. — Jules Egremont, vagabondage et infractions à un arrêté d'interdiction de séjour, 4 mois.

Concerts & Spectacles

GRAND THEATRE-HIPPODROME

Jeudi 13 janvier 1898. — **LA FAVORITE**, grand opéra en 4 actes et 5 tableaux, paroles de Scribe, A. Roger et G. Paer, musique de Donizetti. — **PAILLASSE**, drame lyrique en 2 actes de Léoncavallo. Orchestre sous la direction de M. de la Fuente. Grande mise en scène. Trucs et décors nouveaux.

CHRONIQUE VÉLOCIPÉDIQUE

Cyclistes, voyez de suite bicyclettes extra 150 fr. garanties, tubes, pièces détachées pour mécaniciens, fourche « *Hardy* », en un seul mot tout ce qui concerne la vélocipedie, vendu 20 0/0 meilleur marché aux Docks Réunis, à Tourcoing. 22035

Cyclist Club Roubaisien. — Dans sa dernière réunion, le Cyclist-Club Roubaisien a procédé au renouvellement de son comité, qui se trouve composé de la façon suivante : Président, M. Herman Toulet; vice-président, M. Louis Delitée; trésorier, M. Joseph Plaitin; secrétaire, M. Ernest Deseau; capitaine de route, M. Emile Delesalle; lieutenant de route, M. Pierre Thiéffry; commissaires, MM. Ernest Leronge et Henri Dehouck

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

Une protestation émanant d'ouvriers contre un journal collectiviste

Tourcoing, le 10 janvier 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Nous vous demandons l'hospitalité dans votre journal pour insérer la lettre suivante que nous écrivons à « La Jolie Ficelle », en réponse à un article publié par ce journal contre notre patron.

Monsieur K U,
Rédacteur de *La Jolie Ficelle*.

Dans votre numéro du 8 janvier, vous dites qu'on prend les ouvriers qui manquent à une amende double, c'est